

<b>DECISION DU MAIRE</b>	
<b>2023 / 089 / AGD</b>	

Le Maire de BREUILLET,

**Vu** le code de la commande publique en tré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

**Vu** la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité pour la municipalité de faire appel à un bureau de contrôle pour une mission de vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux ;

**Considérant** que la Convention de vérifications techniques des installations électriques de datée du 10/08/2023 de la société QUALICONSULT représentée par Monsieur Farid ABICHOU, Directeur d'agence, répond aux besoins de la municipalité ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De passer un contrat avec la société QUALICONSULT – agence d'Evry, 4 rue du Bois Sauvage – 91000 EVRY-COURCOURONNES, afin de réaliser la vérification ponctuelle des installations électriques au 42 Rue des Ecoles de la commune de Breuillet.

**ARTICLE 2 :** Le montant des honoraires s'élève à 650 € HT pour la vérification technique des installations électriques, soit **780 € TTC (sept cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises)**.

**ARTICLE 3 :** La durée du contrat est conclue dans le cas de missions ponctuelles, jusqu'à la remise du rapport de QUALICONSULT. Dès la remise de son rapport, la mission de QUALICONSULT prendra fin.

**ARTICLE 4 :** D'imputer la dépense correspondante de la manière suivante :

✚ Part fonctionnement du budget VILLE :

- |                  |                  |
|------------------|------------------|
| - Gestion : BATI | - Fonction : 331 |
| - Article : 2313 | - Service : ALSH |

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur Farid ABICHOU, société QUALICONSULT

FAIT A BREUILLET, LE VINGT-TROIS AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS.

Mme le Maire,



Véronique MAYER.

Mis en ligne le 05/09/2023 à 09h42